

GROUPE USAGE DE LA DONNÉE ET ÉTHIQUE

Restitution des premiers résultats au questionnaire sur les enquêtes statistiques réalisées à partir des données des SSTI

Le groupe Usage de la donnée et éthique de Présanse a initié, dans le cadre de ses travaux, un questionnaire sur les enquêtes statistiques réalisées à partir des données des SSTI.

Ce questionnaire a été diffusé, à la mi-avril 2019, auprès des directeurs des SSTI. Le réseau des médecins-relais des Services en a également été destinataire. A échéance, fixée au 29 mai dernier, 89 SSTI avaient répondu au questionnaire.

L'analyse et le traitement des données brutes, sans retraitement, font ressortir que 88,6 % des répondants ont réalisé une enquête à l'échelle de leur Service et 54,5 % à une autre échelle.

Analyse statistique des données à l'échelle du Service

Lorsque ces enquêtes se font à l'échelle du SSTI, elles sont nationales dans 91 % des cas et régionales à hauteur de 66,7 %. Les enquêtes sont réalisées au moyen de questionnaires dans 59,3 % des cas et font l'objet d'une exploitation de la base de données dans 78,7 % des SSTI ayant répondu au questionnaire.

En cas d'exploitation de la base de données, celles-ci servent à :

- ▶ une analyse par secteur d'activité (78,1 %),
- ▶ une analyse des avis rendus à l'issue de la consultation (73,4 %),
- ▶ un diagnostic territorial (65,4 %),
- ▶ une analyse par métier (59,2 %),
- ▶ une analyse du maintien en emploi (56,8 %),
- ▶ une analyse par risque professionnel (56 %),
- ▶ une analyse selon les effets sur la santé (21,2 %),
- ▶ d'autres finalités (45,8 %).

Ces enquêtes ont majoritairement fait l'objet de restitutions internes (67,1 %), mais ont également pu être valorisées à l'extérieur, principalement aux entreprises adhérentes, ainsi qu'occasionnellement lors de congrès ou de publications dans une revue de spécialité.

Analyse statistique des données à une autre échelle que celle du Service

Concernant les enquêtes qui sont réalisées à une autre échelle que celle du SSTI dans son ensemble, celles-ci sont menées à l'échelle d'une

équipe pluridisciplinaire (57,9 %) ou de plusieurs équipes (71,7 %).

Elles peuvent également se faire au niveau de la CMT, à l'échelle d'un secteur géographique ou encore pour une entreprise donnée.

Dans 50 % des cas, les enquêtes réalisées à une autre échelle que celle du SSTI utilisaient des questionnaires.

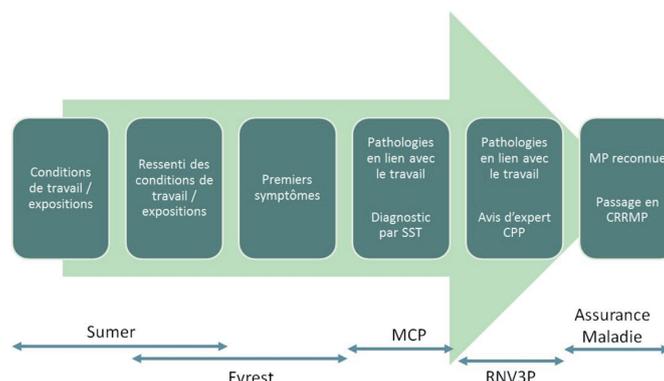
Pour ces enquêtes, l'exploitation des données des effectifs suivis, issues des logiciels métiers, avait pour finalités :

- ▶ une analyse par secteur d'activité (75,8 %),
- ▶ une analyse des avis rendus à l'issue de la consultation (67,2 %),
- ▶ une analyse par entreprise (64,4 %),
- ▶ une analyse par métier (61,7 %),
- ▶ une analyse du maintien en emploi (60 %),
- ▶ une analyse selon les effets sur la Santé (28,8 %),
- ▶ d'autres finalités (21,9 %).

Le groupe Usage de la donnée et éthique estime que le temps n'est plus à créer de nouvelles grandes enquêtes nationales qui viendraient s'ajouter à celles qui existent. Pour lui, il faut valoriser ce qui se fait déjà dans les SSTI et en détailler un état des lieux de l'existant, afin de mettre en cohérence les enquêtes et éventuellement les généraliser.

Pour ce faire, les Services pourraient être sollicités de nouveau pour obtenir des informations complémentaires et mettre en œuvre cet état des lieux.

Par ailleurs, au niveau national, un groupe de travail interinstitutionnel spécifique a été créé pour clarifier les complémentarités des principaux dispositifs existants (à retrouver sur <http://evrest.istnf.fr/page-44-0-0.html>) (voir schéma ci-dessous). ■



Depuis 2017, un groupe de travail nommé "MERS" s'est formé, réunissant les divers réseaux de santé au travail (MCP, Evrest, RNV3P et Sumer), avec notamment pour objectif de clarifier et rendre lisibles les complémentarités de ces différents dispositifs.

Ces complémentarités seront illustrées par des exemples montrant les connaissances produites par chaque dispositif pour un même métier ou secteur. Un premier travail est en cours, concernant les aides à domicile.

Ce travail commun contribuera à l'action 3.10 du Plan Santé Travail (PST3), visant à recenser et harmoniser les données existantes en matière de veille en santé au travail.